



VILLE DE CARNOUX EN PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Carnoux-en-Provence s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIORGI, Maire.

A l'ordre du jour figuraient les questions inscrites sur l'avis de la convocation du Conseil Municipal, annexé au présent registre.

Il est procédé ensuite à l'appel par ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux  
SEGARRA, RAILLAT, GEBELIN, BOULAND, DESSAUX, MAYADOUX, PREVOST, GERMANN, TRARIEUX, ROUQUET, CASSANDRI, GIRARD, TUMAYAN, COLIN, GROSBOIS, LUNARDELLI, GEREUX-BELTRA, HOVANESSIAN, LE GARS, DI TULLIO, DI ROSA, CHICHE, MORDENTI, VASSEUR, BRATKOV.

**HORMIS :**

Madame MANNY qui avait donné pouvoir à Madame GEBELIN  
Madame LAMBERT qui avait donné pouvoir à Madame SEGARRA  
Madame WISNIEWSKI qui avait donné pouvoir à Monsieur MAYADOUX  
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LE GARS est désignée secrétaire de séance,

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 17-2014 à n° 19-2014

17	Hébergement des sites applicatifs « bons de commande » et « courriers »
18	Location de deux petits trains sur pneumatique le 12 juillet 2014
19	Marché N° M-2014-3 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la démolition des commerces de la Galerie de Parc.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour :

**1- TARIFICATION DU SERVICE DE GARDERIE ET DU SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES (ALP) ORGANISES PAR LA COMMUNE AU GROUPE SCOLAIRE F.MISTRAL (ANNEE SCOLAIRE 2014/2015)**

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Monsieur Vesselin BRATKOV, Conseiller Municipal (groupe Carnoux Bleu Marine), indique qu'il était mentionné dans la note N° 10 du précédent Conseil Municipal que les tarifs restaient inchangés. Monsieur BRATKOV souhaite connaître les raisons pour lesquelles ils sont modifiés.

Monsieur le Maire explique que les tarifs sont fonction du nombre d'heures, celui-ci ayant augmenté en raison de la garderie du mercredi matin, les tarifs ont donc été modifiés.

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

**POUR : 28....**

**CONTRE : ...0.**

**ABSTENTION : 1.....**

**INSTAURE** un service de garderie de 7h30 à 8h30, 5 jours par semaine et en fixe les tarifs comme suit :

Forfait mensuel : garderie de 7h30 à 8h30 (5 jours par semaine)

1 enfant	12 €
2 enfants	18 €
3 enfants	24 €
Occasionnels	0,75 € l'heure

**INSTAURE** un service de garderie les mercredis de 11 à 12 heures et en fixe les tarifs comme suit :  
Forfait mensuel : garderie du mercredi de 11h à 12h (repas non compris)

1 enfant	2 €
2 enfants	3 €
3 enfants	4 €

**INSTAURE** un accueil de loisirs périscolaires (ALP) en prolongement du temps de classe entre 12h et 14h et le soir de 16h30 à 18h.

**FIXE** les tarifs de cet accueil de loisirs périscolaires (ALP) comme suit :

- 1- ALP interclasse (1h) : 10 € par an et par enfant
- 2- ALP soir 1h30 (16h30 à 18h) : selon le forfait ci-après

Forfait modulé	Forfait €/mensuel
1 enfant	15
2 enfants	25
3 enfants	35

## **2/ VOTE D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE – EXERCICE 2014**

### **LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son article 10, relatif aux « droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations », un certain nombre de règles encadrent le versement et le suivi des subventions,

VU le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la présente Loi concernant les seuils de versements et les règles ainsi exposés,

Monsieur Gilles DI ROSA, Conseiller Municipal (groupe Un nouveau Souffle pour Carnoux) demande des précisions quant aux dysfonctionnements entre la Caisse d'Allocation Familiale et l'Association.

Monsieur le Maire indique que la CAF a relevé un certain nombre d'anomalies dans les décomptes (pointage des enfants, comptabilisation de leurs heures de présence) et a fait valoir un trop perçu au profit de l'OMSJ.

Monsieur Vesselin BRATKOV demande des informations sur la nouvelle organisation.

Monsieur le Maire indique que la collectivité va assurer les prestations en régie directe et encaissera les recettes correspondantes. Tout sera regroupé autour d'un pôle enfance qui viendra coordonner les activités périscolaires.

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

**POUR : 28                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 1**

**APPROUVE** le principe de versement d'un complément de subvention pour l'Office Municipal des Sports et de la Jeunesse de 100 000 €.

**CONCLUT** au titre de l'exercice 2014, conformément aux dispositions prévues par le législateur, la convention avec « L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE » pour un complément de subvention de 100 000€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 45.

Le Secrétaire de séance,

Danielle LE GARS

Pour Le Maire absent,  
Le Premier Adjoint  
Denise SEGARRA